

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 351

Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses, de former un comité et de passer des contrats

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 3 décembre 2012;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement portant le numéro 344 intitulé "Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats";

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

RESTRICTION

2. Sous réserve du droit de ce conseil de déléguer par règlement le pouvoir d'autoriser le paiement des dépenses, le présent règlement ne soustrait pas le Conseil Municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS

3. L'annexe "A" du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépense utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confié au secrétaire- trésorier.

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

4. La présente délégation de pouvoir permet au secrétaire- trésorier, de choisir et de nommer les membres qui feront partis du comité de sélection lors d'appel d'offres.

AUTRES CONDITIONS

5. La présente délégation de pouvoir est consentie au secrétaire- trésorier à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du Conseil, un rapport des décisions prises au nom du Conseil depuis son dernier rapport. Ce rapport ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq (5) jours qui précèdent la séance du Conseil.

ABROGATION

6. Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro 344 intitulé "Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des

dépenses et de passer des contrats”.

ENTRÉE EN VIGUEUR

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité, le 18 décembre 2012, par la résolution numéro 12-12-272.

Signé : _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, secrétaire- trésorière

Avis de motion a été donné le 3 décembre 2012

Adopté le 18 décembre 2012

Publié le 19 décembre 2012

RÈGLEMENT NUMÉRO 351

ANNEXE “A”

<u>Code budgétaire</u>	<u>Nom du poste</u>	<u>Montant maximal par transaction</u>
2-130-00-310	Dépenses de voyages	60.00\$
2-130-00-321	Timbres & malle	200.00\$
2-130-00-331	Téléphone & fax	250.00\$
2-130-00-341	Publication avis	300.00\$
2-130-00-414	Contrat service ordinateur	300.00\$
2-130-00-454	Service de formation	350.00\$
2-130-00-527	Réparation ameublement	500.00\$
2-130-00-670	Papeterie	800.00\$
2-130-01-414	Site internet	200.00\$
2-190-00-493	Réception	125.00\$
2-190-00-522	Entretien -réparation Hôtel de Ville	500.00\$
2-190-00-527	Entretien photocopieur	300.00\$
2-190-00-660	Articles de nettoyage et autres achats	100.00\$
2-190-00-681	Électricité Hôtel de Ville	900.00\$
2-190-00-729	Panneaux	300.00\$
2-190-00-990	Don, sauf loisirs	150.00\$
2-230-00-310	Déplacement / mesures d'urgence	50.00\$
2-230-00-526	Machineries, outillage	
	mesures d'urgence	250.00\$
2-320-00-331	Ligne téléphonique / garage	90.00\$
2-320-00-454	Formation inspecteur	350.00\$
2-320-00-455	Immatriculation des véhicules	500.00\$
2-320-00-515	Entretien des véhicules	1 000.00\$
2-320-00-631	Essence	150.00\$
2-320-00-521	Nivellement	2 000.00\$
2-320-00-522	Réparation édifice – garage	500.00\$
2-320-00-622	Sable	250.00\$
2-320-00-632	Huile à chauffage – garage	600.00\$
2-320-00-641	Petits articles	150.00\$
2-320-00-643	Outils	200.00\$

2-320-00-649	Travaux divers voirie	1 000.00\$
2-320-00-681	Électricité Garage municipal	400.00\$
2-320-01-331	Cellulaire inspecteur	100.00\$
2-320-01-455	Immatriculation pépîne	500.00\$
2-320-01-515	Entretien pépîne	600.00\$
2-320-01-522	Entretien pelouse	100.00\$
2-320-01-621	Pierre	500.00\$
2-320-01-625	Asphalte	2 700.00\$
2-320-01-631	Carburant pépîne	150.00\$
2-320-03-521	Réparation pont	800.00\$
2-340-00-521	Réparation des luminaires	700.00\$
2-340-00-681	Hydro-Québec luminaires	500.00\$
2-355-00-443	Déneigement stationnement	500.00\$
2-355-00-526	Plaques de rues	500.00\$
2-610-00-341	Avis public (urbanisme)	300.00\$
2-701-20-459	Analyse d'eau Centre Communautaire	300.00\$
2-701-20-522	Entretien, réparation Centre Communautaire	500.00\$
2-701-20-660	Articles de nettoyage et autres achats Centre Communautaire	120.00\$
2-701-20-681	Électricité Centre Commu.	1 300.00\$
2-701-24-459	Analyse d'eau église	300.00\$
2-701-24-522	Entretien & réparation église	500.00\$
2-701-24-632	Huile à chauffage église	600.00\$
2-701-24-660	Article de nettoyage & autre	150.00\$
2-701-24-681	Électricité église	500.00\$
2-701-30-526	Entretien Patinoire	250.00\$
2-701-50-641	Quincaillerie	150.00\$
2-701-90-522	Entretien – réparation	100.00\$
2-701-90-690	Autres achats / loisirs	50.00\$
2-702-30-310	Déplacement bibliothèque	100.00\$
2-702-30-331	Téléphone bibliothèque	90.00\$
2-702-30-527	Ameublement bibliothèque	100.00\$
2-702-30-670	Papeterie bibliothèque	100.00\$
2-702-31-527	Ordinateur bibliothèque	250.00\$
2-702-31-670	Achat de livres	300.00\$
2-702-90-459	Analyse d'eau	350.00\$
2-702-90-632	Huile à chauffage école	1 600.00\$
2-702-90-681	Électricité école	700.00\$
2-702-91-522	Entretien école	800.00\$
2-702-91-660	Articles de nettoyage & autres	500.00\$
2-702-98-681	Électricité école maternelle	1 000.00\$

Signé : _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, directrice générale &
secrétaire-trésorière